

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

28 mars 2023 à 17 h 30

à la salle du conseil de l'Arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal
3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire 28 février 2023
4. Communications écrites au conseil
 - 4.1 Liste des dépenses pour le mois de février 2023
 - 4.2 Rapport de consultation publique et de demande d'opinion concernant le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb*, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, district de Vanier-Duberge)
 - 4.3 Liste des événements autorisés par délégation de pouvoir
5. Première partie de la période d'intervention des membres du conseil
6. Première période de questions des citoyens
7. Propositions
 - 7.1 Gestion du territoire
 - 7.1.1 Demandes assujetties à un règlement relatif aux P.I.I.A. - Arrondissement des Rivières - GT2023-105
 - 7.1.2 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc*, R.C.A.2V.Q. 343 (secteur de la rue Gertrude-Roy, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral des Saules-Les Méandres) - GT2023-071
 - 7.1.3 Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une éventuelle modification au *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* relativement à la zone 21624Hc - (secteur à l'ouest de la rue de la Griotte, dans le but d'autoriser un projet résidentiel) - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - GT2023-052
 - 7.1.4 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22023Hc*, R.C.A.2V.Q. 348 (lot 6 296 108, boulevard de l'Ormière / avenue Banville, quartier de Duberge-Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres) - GT2023-102
 - 7.1.5 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22602Rb, 22629Cb et 22630Cb*, R.C.A.2V.Q. 345 (Secteur du 1950, boulevard Wilfrid-Hamel, quartier de Duberge-Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres) - GT2023-067
 - 7.2 Loisirs, sports et vie communautaire

- 7.2.1 Autorisation de la conclusion de quatre ententes entre la Ville de Québec, Arrondissement des Rivières et quatre organismes de loisir afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été (PVE) 2023 - LS2023-042
- 7.3 Circulation et stationnement
 - 7.3.1 Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir des cases de stationnement requises par le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4 pour l'immeuble localisé au 340, avenue Bernatchez - District électoral de Vanier-Duberge - TM2023-021
 - 7.3.2 Ordonnance numéro O-400 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Michel-Fragasso - District électoral Des Saules-Les Méandres - TM2022-366
- 7.4 Autre
 - 7.4.1 Motion de félicitations au Cercle des fermières de Duberge
 - 7.4.2 Motion de félicitations à monsieur Jean-Claude Falardeau
- 8. Matières nécessitant une consultation publique
 - 8.1 Période d'intervention des personnes intéressées relative à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5250, rue John-Molson, lot 5 428 968, quartier de Duberge-Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres
 - 8.1.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 5250, rue John-Molson, lot 5 428 968, quartier de Duberge-Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres - GT2023-104
- 9. Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire
- 10. Avis de motion et projets de règlement
 - 10.1 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb*, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, district de Vanier-Duberge) - GT2023-001
 - 10.2 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb*, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, district de Vanier-Duberge). - GT2023-001
 - 10.3 Adoption du projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur le lot numéro 4 000 715 du cadastre du Québec*, R.C.A.2V.Q. 334 (Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral des Saules-Les Méandres) - GT2022-550
 - 10.4 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à l'approbation d'un plan de construction sur le lot numéro 4 000 715 du cadastre du Québec*, R.C.A.2V.Q. 334 (Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral des Saules-Les Méandres) - GT2022-550
- 11. Adoption des règlements
 - 11.1 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21120Pa*, R.C.A.2V.Q. 341 (boulevard Bastien) - District de Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf - GT2022-594
 - 11.2 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21609Mb*, R.C.A.2V.Q. 340 - District de Neufchâtel-Lebourgneuf - Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf - GT2022-571

11.3 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification pouvant être approuvés sur le lot numéro 4 000 715 du cadastre du Québec*, R.C.A.2V.Q. 333 Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral des Saules-Les Méandres - GT2022-550

12. Deuxième période de questions des citoyens

13. Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

14. Clôture

L'assistante-greffière
d'arrondissement

Karine Gingras-Royer

P.S. La prochaine séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement des Rivières aura lieu le mardi 25 avril 2023, à 17 h 30



Demandes de permis assujetties aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
Arrondissement des Rivières
Séance du mardi 28 mars 2023
du conseil d'arrondissement

District électoral de Vanier–Duberger

Immeuble	Voie	Quartier

District électoral de Neufchâtel–Lebourgneuf

Immeuble	Voie	Quartier

District électoral des Saules–Les Méandres

Immeuble	Voie	Quartier
1660-1668	boulevard Masson	Quartier de Duberger–Les Saules
1640-1648	boulevard Masson	Quartier de Duberger–Les Saules
1620-1628	boulevard Masson	Quartier de Duberger–Les Saules